

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
25 janvier 2023

Date de publication  
1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM par Simone DEVAUX, Karine VERVISCH par Philippe BORDE.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : **04\_31012023**

**N°04 : CONVENTION ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – PETITES VILLES DE DEMAIN**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Pour mémoire, le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence de nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contribution, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires. Dans l'Aube, le Département intervient en sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, par le biais de ces dispositifs d'aide et de l'ingénierie qu'il propose aux collectivités de son territoire.

La commune de Bar-sur-Aube a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de l'Aube et la Région Grand Est, le 17 décembre 2020.

La Convention qui engage la commune à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum, a été signée le 20 juillet 2021 après approbation en conseil municipal en date du 6 juillet 2021.

Le projet de convention cadre s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Redynamiser les économies locales
- Orientation 2 : Accélérer notre transition écologique et énergétique
- Orientation 3 : Un territoire actif et sportif favorisant la cohésion sociale et territoriale

Ces 3 axes ont donné lieu à 16 fiches actions.

Comme le prévoit la réglementation, dans le cadre d'une convention ORT un ou des secteurs d'intervention sont définis. Le choix des secteurs d'intervention doit s'effectuer dans le cadre d'une stratégie territoriale, fondatrice de l'ORT et basée sur un diagnostic partagé. La définition de ces secteurs d'intervention est importante, car ils emportent les effets juridiques de l'ORT comme, notamment, favoriser le retour des commerces en cœur de ville. Ainsi, dix secteurs d'intervention ont été identifiés et sont annexés à la convention cadre :

- Quatre sur Bar-sur-Aube : le secteur du centre-ville délimité par le « tour-de-ville ». Ce secteur concentre de nombreuses problématiques en matière de commerces, logements et habitats indignes. Le secteur de la gare a été aussi identifié, ainsi que la connexion entre ces deux zones. Les secteurs d'implantation de l'usine ADOVA des anciens logements du SDIS ont également été identifiés.
- Deux sur Bayel : le bourg centre ainsi que le quartier d'habitation intitulé « Le Quartier »
- Quatre sur Ville-sous-la-Ferté : Le lieu-dit des « Forges » concentre des problématiques liées au logement et à l'habitat indigne. Le centre de Clairvaux regroupe plusieurs équipements dont le site de la centrale et est un lieu de service structurant pour la commune qui mérite d'être renforcé. La partie située entre Clairvaux et Ville sous la Ferté est à même d'accueillir l'implantation d'entreprises. Enfin, le centre bourg de la commune regroupe des problématiques liées aux commerces.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de convention cadre ainsi que ses annexes valant convention ORT « Petite Ville de Demain » annexées à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI

...~~Simone DEVAUX~~..., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simone Devaux', written in a cursive style.